



**ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES
TRIFYL
FICHE TARIFAIRE DES DEPOTS POUR LES
PROFESSIONNELS
2019**

En application de l'article 5. B) du Règlement intérieur des déchèteries, et suite à la délibération du Comité Syndical de TRIFYL en date du 5 novembre 2018, les tarifs d'accès pour les professionnels pour l'année 2019 sont fixés comme suit :

1. DROIT D'ACCES

Pour l'exercice 2019, le montant du droit d'accès s'élève à **40,00 € HT**, non proratisable. Ce droit est acquittable dès réception de la première facture, et valable jusqu'au 31/12/2019.

2. TARIFS

Dépôts gratuits	Métaux, batteries, Verre, Textiles (vêtements en sacs fermés), Cartouches d'encre, DEEE DEA	Piles Cartons (propres), Bois non traité, Lampes usagées, DASRI, radiographies, Huiles Alimentaires Usagées (huiles végétales)
	Inertes	16,00 € HT /Tonne
	Déchets Végétaux	62,00 € HT /Tonne
	Bois traité	96,00 € HT /Tonne
	Tout-venant ou DIB : Part TRIFYL + TC + TGAP	155,00 € HT /Tonne + TC (1,50€/Tonne) + TGAP s/ tarif 2019 <i>(tarif en vigueur au 01/01/2018=16,00€/Tonne)*</i>
	Peintures, solvants, acides, bases Phytosanitaires, DDS en mélange	1 220,00 € HT /Tonne (soit 1,22 € HT/Kg)
	Huile moteur	100,00 € HT/Tonne
	Déchets de plâtre	120,00 € HT/Tonne
	Pesée (l'unité)	9,20 € HT

(*) La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est régie par les articles 266 sexies et suivants du Code des douanes. La Taxe Communale (TC) ou taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers est régie par les articles L2333-92 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.



**ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES
TRIFYL
FICHE TARIFAIRE DES DEPOTS POUR LES
PROFESSIONNELS
2019**

En application de l'article 5. B) du Règlement intérieur des déchèteries, et suite à la délibération du Comité Syndical de TRIFYL en date du 5 novembre 2018, les tarifs d'accès pour les professionnels pour l'année 2019 sont fixés comme suit :

1. DROIT D'ACCES

Pour l'exercice 2019, le montant du droit d'accès s'élève à **40,00 € HT**, non proratisable. Ce droit est acquittable dès réception de la première facture, et valable jusqu'au 31/12/2019.

2. TARIFS

Dépôts gratuits	Métaux, batteries, Verre, Textiles (vêtements en sacs fermés), Cartouches d'encre, DEEE DEA	Piles Cartons (propres), Bois non traité, Lampes usagées, DASRI, radiographies, Huiles Alimentaires Usagées (huiles végétales)
	Inertes	16,00 € HT /Tonne
	Déchets Végétaux	62,00 € HT /Tonne
	Bois traité	96,00 € HT /Tonne
	Tout-venant ou DIB : Part TRIFYL + TC + TGAP	155,00 € HT /Tonne + TC (1,50€/Tonne) + TGAP s/ tarif 2019 <i>(tarif en vigueur au 01/01/2018=16,00€/Tonne)*</i>
	Peintures, solvants, acides, bases Phytosanitaires, DDS en mélange	1 220,00 € HT /Tonne (soit 1,22 € HT/Kg)
	Huile moteur	100,00 € HT/Tonne
	Déchets de plâtre	120,00 € HT/Tonne
	Pesée (l'unité)	9,20 € HT

(*) La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est régie par les articles 266 sexies et suivants du Code des douanes. La Taxe Communale (TC) ou taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers est régie par les articles L2333-92 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.